



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 08-04/2026 /

Dossier complet le : 08-04/2026 /

N° d'enregistrement : 016152/KK P

1 Intitulé du projet

Creation d'un programme mixte dans la zone d'activite « Equatop »

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

AVENTIM

Raison sociale

AVENTIM

N° SIRET

49114655100065

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

MADEC

Prénom(s)

Erwann

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
41. Aires de stationnement de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs	ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de mobiles de loisirs., 41A

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le site d'étude est actuellement occupé par des terrains enherbés. Le projet consiste en : 1- La construction de 4 bâtiments : a. Bâtiment n°1 et n°2 de commerces sur une surface totale de 2 252 m² ; b. Bâtiment n°3 de loisirs avec des terrains de padel couvrant une emprise au sol de 2 754 m² en rez-de-chaussée et un étage sur 209 m² dédié à une salle de conférence ; c. Bâtiment n°4 d'activité sur une emprise de 459 m² ; 2- L'aménagement d'un local à vélos de 139 m² ; 3- La création d'un local pour les ordures ménagères (60 m²) ; 4- La mise en place de panneaux photovoltaïques sur les toitures des bâtiments 1 à 4 ; 5- L'aménagement de deux espaces de stationnement, autour du bâtiment de loisirs et au sud des bâtiments de commerces, permettant la création de 139 places de parking dont 4 places PMR. Le plan de masse est présenté en annexe facultative 1.

4.2 Objectifs du projet

Le projet a pour objectif de répondre à l'axe 4 du programme d'aménagement et de développement urbain, à savoir de rester une ville active et attractive pour l'activité économique dans le cadre du projet EQUATOP.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Le projet ne nécessite pas de phase de demolition, celui-ci étant actuellement occupe par des espaces verts. Un terrassement sera realise pour accueillir les futurs batiments, la voirie et les zones de stationnement.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Un usage d'activite (artisanale) sera prevu dans le batiment au nord de la parcelle d'etude. Le batiment central sera dedie aux activites de services (activite de loisirs a vocation sportive, 10 terrains de padel). Enfin les batiments au sud du projet assureront un usage commercial (7 lots). Un entretien regulier des espaces verts, des ouvrages de gestion des eaux pluviales et de la voirie sera realise. La gestion des eaux pluviales de l'ensemble du secteur sera detaillee dans le Dossier Loi sur l'Eau.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis a un permis de construire, qui sera depose le 15/04/2024, ainsi qu'a une Declaration Loi sur l'Eau.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Superficie totale du terrain (cadastrale) : Espaces verts avant travaux : Total bâtiment apres travaux : Total parking apres travaux : Total voirie apres travaux : Total cheminement pieton stabilise apres travaux : Espaces verts apres travaux (superieure au 20% de surface paysagere minimum de 3 330 m²) :	(16 653.9, m²) (16 653.9, m²) (5 897, m²) (3 611, m²) (436.5, m²) (1 235,4 , m²) (5 474.1, m²)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie : Rue Eugene Chevreul

Lieu-dit :

Localité : Rue Eugene Chevreul 37540 Saint-Cyr-sur-Loire

Code postal : 37540 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 0°39'45"E Lat. : 47°25'33"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : Lat. :

Point de d'arrivée : Long. : Lat. :

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLU de la commune de Saint-Cyr-sur-Loire dont la derniere procedure a ete approuvee le 07/05/2025. Le projet se situe sur la zone UX :zone a vocation d'activites economiques Parcelles

Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Le projet ne se situe pas au sein d'une ZNIEFF. Cependant, il se trouve à proximité de plusieurs ZNIEFF : - ZNIEFF de type 1 : 240009704 - Ile aux boeufs, située à 4,9 km au sud-ouest du site, sans lien hydraulique ; - ZNIEFF de type 1 : 240009700 - Ilots et greves à sternes de l'agglomération tourangelle, située à 3 km au sud du site. sans lien hydraulique ; - ZNIEFF de type 1 :
En zone de montagne ?	☐	☒	Aucune à moins de 5 km du site.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	Le projet n'est pas couvert par un arrêté de protection de biotope. Cependant, il se situe à proximité de plusieurs arrêtés de protection de biotope : - Site de reproduction de sternes à Tours : située à 3 km du site, sans lien hydraulique ; Les Conservatoires d'Espaces Naturels (CEN) Centre-Val-de-Loire gère les prairies de la Choisille, située à 1.8 km du site (sans lien hydraulique).
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	Aucune à moins de 5 km du site.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	Aucun à moins de 5 km du site.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	La commune de Saint-Cyr-sur-Loire est située sur un territoire couvert par un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE), approuvé par l'arrêté préfectoral du 19 septembre 2024.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Au cours des investigations réalisées par ADEV Environnement en novembre 2025, pour la réalisation de l'état initial de l'environnement, la Cartographie nationale des milieux humides (2023) et la prélocalisation des zones humides (données de SDAGE Loire-Bretagne) ont été analysées. Le site ne semble pas se trouver sur des zones humides potentielles (probabilité faible à nulle). De plus,
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	La commune de Saint-Cyr sur Loire est concernée par : - Le PPRI du Val de Tours - Val de Luynes.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Le PPRI du Val de Loire a été approuvé par arrêté préfectoral le 18 juillet 2016. Le site ne se situe pas dans le périmètre de ce PPRI.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	L'analyse bibliographique des zones industrielles à proximité et les investigations réalisées par ADEV Environnement ne révèlent pas de trace de site pollué au droit du site.
Dans une zone de répartition des eaux ?	☒	☐	La commune de Saint-Cyr-sur-Loire est incluse dans la Zone de Répartition des Eaux (ZRE), au titre de l'aquifère Cenomanien, par l'arrêté du préfet coordonnateur du bassin Indre-et-Loire du 20 décembre 2006.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Aucun prélèvement d'eau n'est prévu. Le site d'étude se raccordera aux réseaux AEP et EU publics existants. Dans l'éventualité d'un rejet des eaux pluviales au réseau, il pourra éventuellement être réalisé sous le boulevard André-Goegres Voisin ou sous la rue du Murier. Les raccordements seront détaillés dans le Dossier Loi sur l'Eau.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	La viabilisation du site ne nécessite pas de terrassement important. Les proportions de déblais et des remblais seront équivalentes.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	La viabilisation du site ne nécessite pas de terrassement important. Les proportions de déblais et des remblais seront équivalentes.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Tous ces elements seront detaillés dans le Dossier Loi sur l'Eau.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Au cours des investigations réalisées par ADEV Environnement (11/2025), la synthèse de l'état initial révèle un niveau d'enjeu nul à faible pour l'ensemble des thématiques, à l'exception des zonages écologiques dont l'enjeu est modéré. Le projet, actuellement composé d'espaces verts, est situé au cœur d'une zone d'activité, peu favorable à l'installation de la biodiversité. Aucun outil
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Le projet est suffisamment éloigné de la zone Natura 2000 la plus proche (3 km) et ne présente aucun lien hydraulique avec ce secteur.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	L'emprise du projet engendrera la consommation d'espaces verts d'une surface de 11 179,9 m ² , soit de 70 % du projet.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☒	☐	Le site est localisé en zone économique, où plusieurs sites recensés dans la base BASIAS sont répertoriés. Selon georisques.gouv.fr, le site BASIAS le plus proche du site correspond au supermarché AUCHAN (ex MONOPRIX) à moins de 50 m à l'ouest. Toutefois, ce site appartient au 3ème groupe SEI correspondant au groupe le moins polluant. Il permet de préciser le contexte
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Selon georisques.gouv.fr, le site d'étude est exposé fortement au retrait-gonflement des argiles.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Trois acces au site seront realises : deux acces pour les automobilistes (un depuis le boulevard Andre Georges Voisin et un second depuis la rue Eugene Chevreul) et un pour les pietons depuis la rue du Murier. Deux raquettes pompiers sont prevues sur chacun des acces de la voirie. La creation des entrees au site permettra de gerer efficacement les differents flux, que ce soit pour les livraisons ou pour les futurs clients en voitures, cycles ou...
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Le site se situe dans un environnement d'activite. Les bruits generes par le projet seront lies a la circulation, dont l'impact sera faible.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒	☐	Le site permet le developpement de nouvelles activites (commerciale, loisir et artisanale) qui engendreront des nuisances sonores. L'impact sera faible du fait de la localisation du projet en zone d'activite.
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	Eclairage des parkings ainsi que des devantures des batiments. Les eclairages prevus respecteront la reglementation en vigueur. Actuellement aucune emission lumineuse n'est generee par le site.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒	☐	Le site d'etude se situe au sein d'une zone d'activite eclairee. Il reste concerne par des emissions lumineuses, qui seront accentuee a l'etat projet.
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	Les rejets dans l'air pourront provenir de poussieres generees sur le chantier, notamment lors de la phase de travaux.
Émissions	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	Rejet d'eaux usees et eaux pluviales (detaille dans le Dossier Loi sur l'Eau).
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	Trois essais de permeabilite ont ete realises sur les parcelles n°523, n°524 et n°526 (lot 2), et deux autres sur les parcelles n°564, n°566 et n°568 (lot3). Ces deux sites ont une occupation des sols et un contexte similaire au...

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	Les eaux usées seront rejetées vers le réseau communal, relié à la station d'épuration intercommunale sur la commune de La Riche. Mise en service en 2006, son dimensionnement a une capacité de 400 000 EH en charge organique et un volume annuel d'environ 16 millions de m ³ . Dans le cas d'un éventuel rejet au réseau des eaux pluviales, elles seront acheminées vers un bassin de rétention existant entre la rue de la Lande
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Les déchets liés aux ménages (ordures ménagères, déchets verts, etc.) seront collectés de la même manière que ceux du reste de la commune.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Les terrains, étant en zone Ux du PLU de Saint-Cyr-sur-Loire, sont à destination d'activités à caractère économique et de grands équipements, au sein de la zone d'activité « Equatop ».
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Actuellement, les parcelles au droit du projet ne sont pas exploitées.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☒ Oui ☐ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Toutefois, le projet correspond à une dent creuse de la zone d'activité « Equatop » dont l'exploitation de la parcelle est prévue pour le développement d'activités (commerces, bureaux, loisirs, ...).

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Les aménagements prévus vont engendrer une augmentation du débit ruisselé. Toutefois, les ouvrages de gestion des eaux pluviales qui seront précisés dans le futur Dossier Loi sur l'Eau assureront un stockage à la parcelle et éventuellement un rejet à débit régulé. À terme, le débit de pointe des ruissellements par rapport à l'état existant sera réduit. Le dimensionnement de ces ouvrages sera réalisé conformément aux prescriptions de Tours Métropole.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

La gestion des eaux pluviales qui sera présentée dans le Dossier Loi sur l'Eau, s'assurera de ne pas aggraver les conditions hydrauliques par rapport à l'existant. Un suivi et un entretien régulier des ouvrages seront assurés afin de garantir leur bon fonctionnement dans le temps. Le site ne semble pas être concerné par des zones humides, ce qui sera vérifié par des sondages pédologiques (pour la réalisation du Dossier Loi sur l'Eau). Le projet n'est pas situé en zone inondable et n'affecte pas les milieux naturels ou les sites Natura 2000. Aucune incidence sur la qualité des eaux superficielles ou souterraines n'est attendue. L'usage de produits phytosanitaires est proscrit, le risque de pollution accidentelle faible et l'impact sur la nappe est nul compte tenu de sa profondeur (>130 m). Les eaux usées seront traitées via le réseau communal. Le projet s'inscrit parfaitement dans la zone d'activité « Equatop » (dent creuse) et permet de développer une activité de loisir au sein d'une zone d'activité. Les aménagements prévoient la création de stationnement (pas de voie de circulation importante), et la mise en place d'espaces paysagers.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

L'implantation du projet est dans la zone d'activité « Equatop », dont la majorité des parcelles sont déjà aménagées. L'environnement du site correspond à un site industriel en activité. Par conséquent, les nuisances sonores et lumineuses générées par le projet sont négligeables par rapport à celles actuellement observées dans la zone d'activité. Le projet, en espace vert non exploité ; ne présente pas d'enjeux écologiques (absence de zone humide, Natura 2000 éloignée, enjeux nuls à faible déterminée au cours des investigations de ADEV Environnement). Le principal enjeu, du ruissellement des eaux pluviales lié à l'imperméabilisation, sera compensé par une gestion à la source par l'infiltration, dont l'efficacité sera dépendante de la perméabilité des sols, par du stockage et une régulation du débit de rejet vers le réseau public. La gestion

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d’ouvrage ou petitionnaire

i Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d’évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l’honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l’environnement requises au titre d’autres législations applicables ☒

Je certifie sur l’honneur l’exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom

Prénom

Qualité du signataire

À

Fait le / /



Signature du (des) demandeur(s)